

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Girardville, le 20 août 2018

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 20 août 2018, à dix-neuf heures trente (19:30 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Carole Bélanger, Claudette Martel, Jeannette Paré et Julie St-Gelais, conseillères, monsieur Patrick Dufour, conseiller.

Est absent à l'ouverture de cette séance, monsieur Gaston Dufour, conseiller.

Réunis sous la présidence de monsieur Michel Perreault, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et secrétaire trésorier.

2018-191

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Bélanger, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit adopté l'ordre du jour.

2018-192

ABSTENTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU MOIS DE JUILLET 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QU'ayant reçu à l'avance une copie du procès-verbal de la séance du mois de juillet 2018; et.

QUE des copies sont disponibles dans la salle, les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux.

2018-193

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 9 JUILLET 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018 soit accepté tel que présenté.

2018-194

AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES, ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ÉMIS, DE LA LISTE DES SALAIRES NETS (INCLUANT PERSONNEL ENGAGÉ)

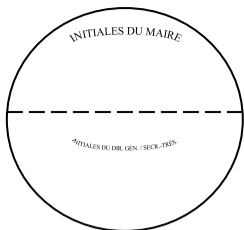
**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE la liste des comptes C.M. # 18-07 au montant de 54,407.71 \$ soit acceptée telle que présentée;

QUE la maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité;

QUE soit approuvée la liste des chèques émis:

Municipalité:



**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

N° de résolution
ou annotation

	De	À	Montant
Chèques #	111420	11468	134,024.84 \$
Prélèvement #	1490	1502	40,803.48 \$
Dépôt salaire #	595210	595269	29,966.89 \$

2018-195

ACCEPTATION ET PAIEMENT DÉCOMPTE # 1 - TERRASSEMENT JOCELYN FORTIN INC

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit payé le décompte progressif # 1, au montant de \$ 200 316,60 plus taxes, à l'entrepreneur «Terrassement Jocelyn Fortin inc» pour la réfection d'infrastructure de transport, le tout suivant la recommandation de la firme WSP, en date du 13 août 2018.

2018-196

DÉBROUSSAILLAGE, CREUSAGE DE FOSSÉS ET PONCEAU - RANG DE LA POINTE

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Bélanger, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE l'entreprise Excavation Framco soit retenue pour effectuer des travaux :

- de débroussaillage de fossés dans du rang de la Pointe et du rang St-Joseph Nord 9 (sentier de motoneige);
- de creusage de fossés dans le rang de la Pointe;

QU'un budget de 25,000 \$ soit accordé à cet fin.

2018-197

RÉFECTION PONT - ACCEPTATION PROPOSITION - TERRASSEMENT JOCELYN FORTIN INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE l'offre de Terrassement Jocelyn Fortin, au montant de 37,000.00 \$ plus taxes soit acceptée pour la réfection des ponts 6617 et 6599, pour corriger les travaux identifiés dans le rapport d'inspection des structures du MTQ daté du 16 février 2018.

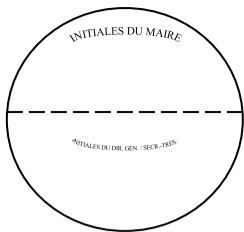
2018-198

MODIFICATION LIMITE DE VITESSE MTMDT

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 2018-17 la municipalité demandait au MTMDT de diminuer la limite de vitesse à 70 km/h sur une partie de rang St-Joseph Sud (rue Principale sud);

CONSIDÉRANT la proposition du ministère suivante :

«En prenant en considération le nombre d'accès par kilomètre, les aménagements de la route et de ses abords, la vitesse pratiquée des usagers, les débits de circulation et l'analyse de la sécurité du secteur, il est proposé de diminuer la limitation de la vitesse à 80 km/h entre la résidence portant le numéro civique 1340 et la présente limite de 50 km/h (secteur encadré en jaune). Cela correspondrait à une zone d'environ 700 m à 80 km/h.»



PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

N° de résolution
ou annotation



CONSIDÉRANT QUE l'analyse du MTMDET a été effectuée pendant la période de dégel;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a été effectuée en dehors des périodes d'opération des entreprises suivantes :

- Coopérative Forestière de Girardville
- Coopérative Serre et Pépinière Girardville
- Bleuetière Girardville;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la route industrielle est très achalandée et qu'il y a risque d'accident;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil demande MTMDET de revoir sa proposition et de diminuer à 70 km/hrs sur une partie de rang St-Joseph Sud (rue Principale sud).

2018-199

APPEL D'OFFRE CONCESSIONNAIRE CPLAC

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

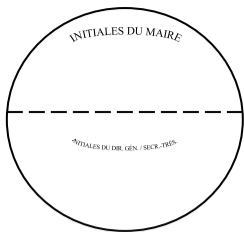
QU'un appel d'offres soit lancé pour l'exploitation et l'entretien du centre plein air du lac des coudes (CPALC) pour la saison 2018-2019.

2018-200

PROMESSE D'ACHAT D'IMMEUBLE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE monsieur Michel PERREAULT, maire, soit dûment autorisé à signer les promesses d'achat d'une parties des lots # 41 à 49 du rang trois (rang 3), du cadastre du canton de BEAUDET dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest en vue d'acquérir une bande de terrain devant servir de sentier de



PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

VHR, d'une largeur minimale de 10 mètres, pour le lien intégrateur pour la Passerelle du 49e Parallèle de la Société de gestion du parc régional des grandes rivières de la MRC de Maria-Chapdelaine; et

N° de résolution
ou annotation

QUE le coût d'acquisition, incluant les frais connexes, seront tous remboursé à la Municipalité de Girardville par la Société de gestion du parc régional des grandes rivières de la MRC de Maria-Chapdelaine.

2018-201

APPUI ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR D'ACTIVITÉ À VOCATION ÉCOTOURISTIQUE SIS ENTRE LES 8E ET 11E CHUTES DE LA RIVIÈRE MISTASSINI DU PARC RÉGIONAL DES GRANDES-RIVIÈRES DU LAC SAINT-JEAN

ATTENDU la présence d'une boucle associée à la Véloroute des Bleuets de 45 kilomètres sur les territoires des municipalités d'Albanel et de Girardville;

ATTENDU l'aménagement du secteur l'Énergie dont trois passerelles piétonnes construites dans le cadre de la mise en place d'une minicentrale hydroélectrique à la 11e chute de la rivière Mistassini;

ATTENDU la présence d'aménagements écotouristiques aux secteurs Albanel et Saint-Eugène du Parc régional à la 9e chute de la rivière Mistassini;

ATTENDU l'opportunité de retombées économiques que représente la mise en place d'une expérience de visite en tourisme d'aventure comprise entre les 8e et 11e chutes de la rivière Mistassini et ce, sur les deux rives du cours d'eau;

ATTENDU que le projet prévoit la réalisation de trois passerelles légères à la 9e chute (300k \$), d'une passerelle VHR sur la rivière Ouasiemsca à Girardville (225k \$) et d'un sentier pédestre de 12 kilomètres sur la rive nord de la rivière Mistassini entre Notre-Dame-de-Lorette et Saint-d'Eugène-d'Argentenay (75k \$);

ATTENDU la volonté des municipalités impliquées, de la MRC de Maria-Chapdelaine et du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean de s'engager solidairement afin de mettre en valeur le potentiel touristique de ce corridor d'activité d'intérêt pour les segments de marché représentés entre autres par les randonneurs, les campeurs et les cyclistes;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Bélanger, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

APPUI la mise en place d'un corridor d'activité entre les 8e et 11e chutes de la rivière Mistassini tel que proposé par le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean;

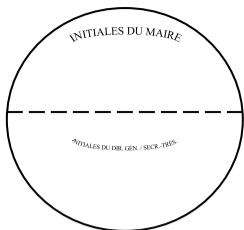
DÉSIGNE le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean comme organisation chargée de projet à cet effet;

ENGAGE un montant de trente mille dollars (30 000 \$) afin de signifier la volonté de la municipalité de contribuer au montage financier du projet.

2018-202

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 484 - MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La conseillère de la Municipalité de Girardville, Jeannette Paré, présente un projet de règlement et donne avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. chap. C-27.1), qu'elle présentera ou verra à



PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

présenter, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant la modification au code d'éthique et déontologie des employés municipaux.

N° de résolution
ou annotation
2018-203

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit levée la présente séance à 19:55 heures.

Michel Perreault
Maire

J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Desmeules
Directeur général et secrétaire
trésorier